

CAPD du 10 février 2020 DECLARATION SE-UNSA 88

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Voici la première CAPD de cette nouvelle année.

Le sujet principal de cette déclaration liminaire : les relations entre l'administration, les organisations syndicales et les collègues.

Les délégués du SE-Unsa sont ici par la volonté des enseignants qui se sont exprimés pour élire leurs représentants des personnels il y a un peu plus d'un an. Notre ministre avait, lors de ces dernières élections professionnelles, rappelé aux personnels l'importance du vote pour désigner leurs représentants. Quelques mois après, leurs prérogatives sont drastiquement diminuées.

Au SE-Unsa, nous nous sommes vivement opposés à la loi dite de « modernisation » de la Fonction Publique et tout particulièrement sur le fait qu'elle supprime les compétences des deux domaines qui comptent le plus pour nos collègues : les mutations et l'avancement-promotion.

Ce décret n°2019-1265 relatif aux CAP a été rédigé dans le cadre de la rénovation du dialogue social. Ce gouvernement mérite la palme d'or de la langue de bois. Il a usurpé le sens de ces mots : modernisation et rénovation. Il n'y a aucune rénovation, ni aucune modernisation. Il y a volonté de destruction du dialogue social tel qu'il existait dans la fonction publique, et plus particulièrement dans cette salle. Il y a volonté de réduire les prérogatives des organisations syndicales qui pourtant n'ont toujours été que consultatives. Alors que les CAP étaient un lieu d'échanges et de débats, permettant un éclairage et un contrôle mutuels des situations des personnels, ainsi que l'établissement de règles claires, les personnels ne seront dorénavant plus protégés par des regards croisés.

La DSDEN des Vosges va se retrouver face à l'incompréhension, le mécontentement et la colère qui ne manqueront pas de se manifester chez nos collègues. Là où habituellement, les organisations syndicales apportaient, souvent avec beaucoup de pédagogie, l'explication de la non obtention d'un poste ou d'une promotion, il n'y aura plus d'interlocuteur. Sauf vos services. Il n'y aura plus qu'un lien direct entre les professeurs et leur administration. En faisant disparaître le collectif, on choisit l'individualisme forcé. Après tout, si c'est le choix de société de ce gouvernement, ce décret est en parfaite continuité avec certaines décisions que l'UNSA a combattues depuis près de trois ans.

Nos collègues sont attachés à la transparence de leurs opérations de carrière. Il faut que vous ayez conscience, de la défiance qu'ils ont de plus en plus envers leur institution et surtout envers le ministre qui les emploie. Une récente enquête du SE-Unsa auprès de ses adhérents l'a confirmé. La défiance a encore augmenté à cause de l'amateurisme avec lequel ce gouvernement a traité son projet de loi sur les retraites. Cela va augmenter d'autant la crispation des personnels, si les représentants des personnels ne peuvent plus être présents lors des différentes opérations de gestion.

A l'UNSA, nous avons toujours eu une démarche constructive, dans l'intérêt de tous, personnels et service public d'éducation. Nous avons toujours apporté notre expertise complémentaire sur les sujets traités en CAPD. Nous souhaitons continuer à faire ce travail utile à tous. Parce que l'amélioration de la situation des personnels par le biais de nos interventions, grâce à une connaissance fine des situations que l'administration ne peut pas toujours dominer, est profitable au collègue comme à son institution. Gagnant gagnant.

Il n'est pas admissible qu'en tant que représentants des personnels, nous ne soyons plus en mesure de représenter correctement ces personnels.

Concrètement, voici dans un premier temps ce que nous demandons:

Nous demandons une stabilité des règles de mutation. Nous avons négocié avec vous depuis de nombreuses années pour obtenir ce compromis sur les règles du mouvement. Nous ne souhaitons pas de bouleversements à nouveau.

Nous demandons à avoir les documents avant diffusion aux personnels, dans les comités techniques, devenus compétents en la matière.

Nous demandons à ce que l'administration nous réponde sur des sujets concernant des situations personnelles de collègues lorsque nous la solliciterons. Ce n'est déjà plus le cas.

Nous demandons à obtenir les fichiers de résultats à l'issue de chaque étape du processus de mutation afin d'assurer correctement notre mission de représentants des personnels.

Nous vous demandons donc de relayer ces attentes fortes au ministère, et vous en remercions. Dans la plupart des comités techniques, dans la plupart des CAP académiques et départementales, le SE-Unsa et sa Fédération l'UNSA-Éducation feront entendre d'une même voix leur exigence : celle de redonner aux organisations syndicales leurs prérogatives de consultation, dans l'intérêt des collègues comme dans celui de leur institution.

Le SE-Unsa 88 vous remercie pour votre écoute